

SCI 18/20 PAIX

Société Civile Immobilière au capital de 18 934 661,74 euros
Siège Social : 2 rue Pillet Will - 75009 PARIS
797 458 213 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
EN DATE DU 7 MARS 2025**

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Gérant, décide de modifier l'article 21 « *Commissaires aux comptes* » des statuts de la Société à l'effet de supprimer la mention relative au(x) commissaire(s) aux comptes suppléant(s), qui sera désormais rédigé comme suit à compter de ce jour :

« ARTICLE 21 – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle de la société est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes dans les conditions fixées par la loi.

Il peut également être nommé(s), dans les conditions prévues par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès.

Le ou les Commissaires aux Comptes exerceront leur mission dans les conditions et avec les effets prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au gérant et à Monsieur Michel Becker, agissant ensemble ou séparément, avec faculté de se substituer toute personne pour tout ou partie des présents pouvoirs, à l'effet de procéder à toutes les formalités d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), et pour ce faire, passer et signer et certifier tous actes, pièces et procès-verbaux, élire domicile, substituer en tout ou partie les présents pouvoirs et, généralement, faire ce qui sera nécessaire à leur bonne fin, et effectuer toutes déclarations complémentaires en vue de veiller à l'accomplissement de toutes formalités de publicité ; au besoin, concourir à tous actes de dépôt avec ou sans reconnaissance d'écriture et de signature, accomplir ou faire accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme,
Le Gérant

DocuSigned by:
 **BOUCHERAT Frédéric**
5BE871656AA54BF...